

CIRCULAIRE.

QUEBEC, 26 avril 1841.

MONSIEUR,

AYANT été autorisé, par un indult du St. Siège en date du 10 juillet 1840, à introduire dans le diocèse la fête de ST. IRENEE, évêque de Lyon, et de ses compagnons martyrs, je vous informe que vous aurez à célébrer annuellement cette fête au 28 novembre, sous le rit double-mineur, et que quant au bréviaire et à la messe vous vous conformerez aux imprimés qui accompagnent la présente.

Je suis bien sincèrement,

MONSIEUR,

Votre très-humble

et obéissant serviteur,



JOS. EVEQUE DE QUEBEC.

*N. B. Ceux qui auront besoin d'un plus grand nombre des imprimés mentionnés ci-dessus pourront s'en procurer chez Messrs. Cary & Cie.*